

# REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## Commune d'AZAS

La commune d'Azas n'est pas équipée à ce jour d'un système d'assainissement collectif, mais d'un réseau en partie pluvial et en partie unitaire qui collecte les eaux usées (prétraitées ou non) des habitations groupées du centre-bourg.

Un schéma d'assainissement a été réalisé en 2019. Le programme d'assainissement était lié aux orientations du PLU, avec un projet de mise en œuvre d'un assainissement collectif essentiellement centré sur un projet de lotissement neuf. Le lotissement n'étant plus d'actualité, le PLU est en cours de révision depuis 2022.

Actuellement, dans le centre-bourg les logements sont équipés uniquement d'une fosse étanche ou d'une fosse septique, les eaux pré-traitées rejoignant le réseau pluvial. La mise en conformité des assainissements individuels est très complexe et coûteuse, et pour une grande partie des logements, seule la fosse étanche est envisageable.

Une étude de qualité du cours d'eau a été menée en juillet 2023, avec des prélèvements en amont et en aval du village ; cette étude a montré que les rejets d'assainissement contribuent à dégrader la qualité du ruisseau de la Mouline d'Azas.

La commune a souhaité actualiser son schéma d'assainissement, avec les objectifs suivants :

- suppression des rejets directs d'eaux usées insuffisamment traitées, avec la réalisation d'une étude de faisabilité visant à construire un réseau de collecte neuf, et une station d'épuration
- suppression du projet lié au lotissement neuf
- recentrage du projet sur le centre-bourg et les logements existants
- prise en compte des logements futurs situés autour de l'école.

L'étude de faisabilité a envisagé plusieurs scénarios, selon plusieurs localisations possibles de la station d'épuration, et plusieurs secteurs raccordables.

Le scénario retenu permet :

- de collecter les habitations du centre bourg pour lesquelles la mise en œuvre d'un assainissement individuel est compliquée voire impossible,
- de collecter l'école, la mairie et la salle des fêtes,
- de minimiser le recours à des postes de relevage pour acheminer les effluents à la station d'épuration,
- de retenir un site qui minimise les risques de nuisances visuelles et olfactives, et qui permet un rejet dans le ruisseau.

Afin de mettre en cohérence les orientations du PLU de la commune, le zonage d'assainissement collectif et le projet de création du système d'assainissement, la commune a engagé la révision du zonage d'assainissement collectif.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- la présente présentation générale,
- la notice détaillée explicative de la révision présentant le zonage actuel, les modifications en vue du zonage futur et le projet de réalisation,
- la carte du zonage d'assainissement collectif proposée,
- la carte d'état des lieux des assainissements non collectifs.